

Déclaration au CA de l'Inserm 01 10 09

Les élus du SNCS-FSU, du SGEN-CFDT, du SNTRS-CGT, du SNIRS-CGC

La prime d'excellence, décidée par le gouvernement sans aucune consultation préalable des organisations syndicales est présentée comme une mesure de revalorisation des carrières. De facto, la faiblesse relative des rémunérations des personnels de la recherche et la faible amplitude de leur évolution au cours de la carrière constitue une préoccupation majeure pour les personnels de la recherche en activité. Elle constitue également une des raisons de la crise des vocations scientifiques qui risque de s'accroître si une politique d'emploi public et de revalorisation à moyen et long terme n'est pas mise en œuvre. Enfin, elle réduit l'attractivité de notre système public de recherche en direction de chercheurs étrangers ou/et de chercheurs français travaillant à l'étranger. Pour ces raisons, la faiblesse des rémunérations et des perspectives de carrières contribue à un affaiblissement structurel de la compétitivité internationale de notre système public de recherche.

Cette prime récompense un individu en lieu et place de la reconnaissance du travail d'une équipe. C'est un facteur supplémentaire de démotivation et de déstabilisation profonde des formations de recherche. Le budget alloué aux primes devrait être consacré à des recrutements de personnels statutaires et à la revalorisation réelle des carrières. En effet cette prime ne peut en aucun cas être considérée comme une solution à l'impératif de revalorisation des carrières. Celle-ci doit se faire sous forme d'allongement des grilles, la création de hors classes, l'augmentation des salaires à l'embauche, des possibilités de promotion, et des rémunérations de l'ensemble des personnels (chercheurs et ITA) des établissements publics de recherche.

Nous vous demandons donc de refuser de mettre en œuvre cette mesure, que son budget soit consacré à des recrutements et que des négociations soient engagées pour améliorer réellement les carrières des personnels.